



UNCATEGORIZED

TFP APS – TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 10 candidats et pour le premier semestre 2023 :

- Taux de satisfaction stagiaires : 90 %
- Taux de réussite : 88,88 %
- Taux d'abandon : 16,66 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 37,50 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : /

PRE-REQUIS

- Disposer d'une connaissance de la langue française définie par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité. (Dans le cadre de la promulgation de la loi sur la sécurité globale, depuis le 27.05.21, les ressortissants étrangers hors union européenne ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (art. 23))

OBJECTIFS

Acquérir les compétences nécessaires au passage de l'examen TFP-APS pour l'obtention de la carte professionnelle afin d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est composée de 14 modules intégrant les mises en pratique et les mises en situation :

- **UV 1 – Bloc 1** : Secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail (14 heures)
- **UV 2 – Bloc 2** : environnement juridique (21 heures)

- **UV 3 – Bloc 3** : gestion des conflits (14 heures)
- **UV 4 – Bloc 4** : stratégique (8 heures)
- **UV 5 – Bloc 5** : prévention des risques d'incendie (7 heures)
- **UV 6 – Bloc 6** : modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier (7 heures)
- **UV 7 – Bloc 7** : sensibilisation aux risques terroristes (13 heures)
- **UV 8 – Bloc 8** : module professionnel (45 heures)
- **UV 9 – Bloc 9** : palpation de sécurité et inspection des bagages (7heures)
- **UV 10 – Bloc 10** : surveillance par moyens électroniques de sécurité (7 heures)
- **UV 11 – Bloc 11** : gestion des risques (11 heures)
- **UV 12 – Bloc 12** : évènementiel spécifique (7 heures)
- **UV 13 – Bloc 13** : gestion des situations conflictuelles dégradées (7 heures)
- **UV 14 – Bloc 14** : industriel spécifique (7 heures)

DURÉE

182 heures comprenant :

- 175 heures de formation en centre
- 7 heures d'examen

METHODES MOBILISÉES

- Alternance entre apports théoriques (exposés, débats) et pratiques (travaux pratiques et mises en situation).
- Mobilisation du plateau technique sécurité
- Formateurs professionnels issus des métiers de la sécurité
- Formateurs habilité INRS pour le SST

MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluation théorique : Questionnaire à choix multiple de 40 questions



- Évaluation pratique : Mise en situation de 30 minutes
- Le candidat sera validé à l'épreuve pratique au poste central de sécurité
- Le candidat sera validé à l'épreuve pratique en situation de rondes avec anomalies
- Validation du SST conformément au programme INRS du Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Possibilité de validation partielle : oui

- Note ? 12 : l'Unité de Valeur est acquise
- 8 ? Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen
- Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module

Durée de validité de chaque UV : 5 ans

Équivalence et passerelles : Les anciens fonctionnaires de la Police Nationale, les Gendarmes qui étaient OPJ ou agent de police judiciaire adjoint obtiennent le CQP APS par équivalence

Suite de parcours : Le TFP APS est une porte d'entrée vers d'autres carrières dans la sécurité. Il est par exemple possible de passer son TFP ASC-agent de sécurité cynophile. Les Titres de chef d'équipe (niveau III) et Dirigeants (niveau II) accompagneront la progression professionnelle de l'agent de sécurité jusqu'au métier de chef d'entreprise de sécurité privée

Débouchés : L'obtention du TFP APS permet la délivrance d'une carte professionnelle d'agent de surveillance humaine, valable 5 ans, pour accéder à des métiers tels que : contrôleur d'accès, agent d'accueil, agent arrière-caisse, agent démarque inconnue.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1

mois après le positionnement, si possession de l'ensemble des documents administratifs.

Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée
- Entretien de recrutement préalable au démarrage de l'action afin de vérifier les pré-requis et l'ensemble des documents administratifs.

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel indicatif de 2000 € net de taxes, nous consulter pour un devis précis
- En inter et en intra : nous consulter
- Formation prise en charge pour les demandeurs d'emploi en formation continue par Pole Emploi ou la région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

01/12/2023